



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2026

CHAMPIONNAT PARA EQUITATION EQUIFEEL – EQUIFUN



CHAMPIONNAT PARA EQUITATION ADAPTEE DRESSAGE-ATTELAGE-EQUIFEEL– EQUIFUN



EQUIFEEL, EQUIFUN ET DRESSAGE : DU 25 AU 26 JUILLET 2026

ATTELAGE : DU 18 AU 19 JUILLET 2026

LAMOTTE BEUVRON (41)

Période de qualification	Clôture des engagements
1er mai au 21 juin 2026	22 juin 2026

SOMMAIRE

Conditions générales	2
Conditions de participations	2
Conditions de qualifications.....	3
Barèmes techniques	4

Remise des prix 6

Conditions générales

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Para-Equitation et Para-Equitation adaptée Dressage, Attelage, Equifun et Equifeel, publiés sur www.ffe.com

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite, soit selon un critère d'âge, soit selon un critère de performance ou selon les classes.

Conditions de participations

PARTICIPATIONS CAVALIER

Les cavaliers peuvent participer à 2 championnats différents maximum en Equifun et/ou Equifeel et/ou Attelage et/ou Dressage sur l'ensemble du Championnat de France Para-Equitation et Para-Equitation adaptée.

Ces participations ne sont pas prises en compte dans le nombre de participations autorisées du Generali Open de France 2026.

CONCURRENTS DOM-COM ET CLUBS ETRANGERS ADHERENTS

Les concurrents DOM-COM et les clubs étrangers adhérents de la FFE peuvent demander une autorisation de participer aux épreuves du Generali Open de France Poney et/ou Club pour leurs cavaliers titulaires d'une LFC sans condition de qualification. Cette autorisation est accordée par la DTN.

PARTICIPATION EQUIDE

Les équidés peuvent participer à 3 championnats différents maximum en Equifun et/ou Equifeel et/ou Attelage et/ou Dressage sur l'ensemble du Championnat de France Para-Equitation et Para-Equitation adaptée. Dont 2 participations maximum autorisées dans le même championnat.

Ces participations ne sont pas prises en compte dans le nombre de participations autorisées du Generali Open de France 2026.

Le changement d'équidé est autorisé et soumis à la procédure suivante.

Pour le changement d'équidé, le représentant légal du club engageur, doit :

- Le déclarer le 24 juillet à 19h maximum auprès du secrétariat sportif,
- Avoir vérifié que l'équidé remplaçant est déjà qualifié pour le championnat auquel il va participer sous peine de disqualification ;
- Avoir vérifié que le nombre de participations de l'équidé remplaçant est également respecté sous peine de disqualification ;
- Savoir que l'équidé déclaré forfait est définitivement écarté de la session du Generali Open de France Clubs du 18 au 26 juillet 2026 et du Championnat de France Para Equitation et Para Equitation adaptée, sauf pour les équidés montés par des concurrents DOM COM,

- S'acquitter d'un montant d'engagement de 50€ supplémentaire par changement, sauf pour les équidés montés par des concurrents DOM COM.

Conditions de qualifications

QUALIFICATIONS CAVALIER

Le championnat de France Para-Equitation et Para-Equitation adaptée est ouvert à tout cavalier détenteur d'une LFC Club Para-Dressage, Para-Attelage, Para-Equitation ou Para-Equitation Adaptée en cours de validité.

Conditions de qualification Para-Dressage et Para-Attelage :

Les conditions de qualification au championnat **Para-Dressage et Para-Attelage** sont [consultables ici](#)

Para-Equifun, Para-Equifeel, Para-Dressage adapté, Para-Attelage adapté, Para-equifun adapté et para-équifeel adapté :

Pas de qualification requise dans ces épreuves de para-équitation et de para-équitation adaptée

Championnat Para Equitation	Epreuves
PARA-EQUIFUN	Para-Equifun Club
PARA-EQUIFEEL	Para Equifeel Club 2

Championnat Para Equitation adaptée	Titres	Fermeture
PARA-EQUIFUN ADAPTE individuel	Para-Equifun adapté Club	
PARA-EQUIFEEL ADAPTE individuel	Para-Equifeel adapté Club 3	Fermée aux classes B et C
	Para-Equifeel adapté Club 2	Fermée aux classes A
PARA-DRESSAGE ADAPTE	Para-Dressage adapté Club 5	Fermé aux classes C Fermé en cas de participation à une épreuve au pas et trot dans l'année
	Para-Dressage adapté Club 4	Fermé en cas de participation à une épreuve aux 3 allures dans l'année
	Para-Dressage adapté Club 3	Fermé aux classes A
PARA-ATTELAGE ADAPTE	Para-Attelage adapté Club 2	

QUALIFICATIONS EQUIDES

Le championnat est ouvert à tous poneys/chevaux âgés de 4 ans minimum.

FERMETURE

Les championnats Para-Equitation et Para-Equitation adaptée sont fermés aux cavaliers non titulaires d'une LFC Para-Equitation, Para-Equitation adaptée, Para-Dressage et/ou Para-attelage

Barèmes techniques

CHAMPIONNATS PARA-EQUIFEEL

Ce championnat se court en 2 étapes. Chaque étape comprend 4 tests choisis parmi ceux proposés dans le règlement et/ou proposés par le jury suivant les épreuves concernées :

1^{ère} étape : 3 tests

2^{ème} étape : 4 tests dont 1 avec adaptation

Ordre de passage dans la 2e étape = ordre inverse du classement provisoire.

Le classement final s'effectue par le cumul des points acquis dans chaque étape. En cas d'égalité le classement de la 2^{ème} étape, puis de 1^{ère} étape sert à départager les concurrents. Si l'égalité persiste, le nombre de contrats les plus élevés réussis est pris en compte. À défaut de départage, le nombre de bonus obtenus sur ces contrats réussis est considéré. Enfin, si aucune distinction ne peut encore être établie, le nombre de malus est utilisé pour départager les concurrents.

Juge : chaque club ayant engagé dans un championnat Para-Equifeel doit proposer un juge titulaire d'une licence pratiquant FFE, à mettre à disposition du jury lors de la réunion entre les responsables des équipes et le jury.

Un poney/cheval compagnon, tenu en main en bord de piste, est autorisé durant l'épreuve.

CHAMPIONNATS PARA-EQUIFEEL ADAPTE

Chaque championnat se court en 2 étapes. Chaque étape comprend 3 à 4 tests choisis parmi ceux proposés dans le règlement et/ou proposés par le jury suivant les épreuves concernées :

Club 3 :

1^{ère} étape : 3 tests

2^{ème} étape : 3 tests

Club 2 :

1^{ère} étape : 3 tests

2^{ème} étape : 4 tests dont 1 avec adaptation

Ordre de passage dans la 2e étape = ordre inverse du classement provisoire.

Le classement final s'effectue par le cumul des points acquis dans chaque étape. En cas d'égalité le classement de la 2^{ème} étape, puis de 1^{ère} étape sert à départager les concurrents. Si l'égalité persiste, le nombre de contrats les plus élevés réussis est pris en compte. À défaut de départage, le nombre de bonus obtenus sur ces contrats réussis est considéré. Enfin, si aucune distinction ne peut encore être établie, le nombre de malus est utilisé pour départager les concurrents.

Juge : chaque club ayant engagé dans un championnat Para-Equifeel doit proposer un juge titulaire d'une licence pratiquant FFE, à mettre à disposition du jury lors de la réunion entre les responsables des équipes et le jury.

Un poney/cheval compagnon, tenu en main en bord de piste, est autorisé durant l'épreuve.

CHAMPIONNATS PARA-EQUIFUN ET PARA-EQUIFUN ADAPTE

Chaque championnat se court en 2 étapes. Ordre de passage dans la 2e étape = ordre inverse du classement provisoire. Epreuves non déguisées, tenue de club obligatoire.

Le classement définitif est établi par le total des temps, pénalités comprises, des cavaliers sur les 2 étapes. Le cavalier totalisant le total de temps le plus petit est classé 1er. Les cavaliers éliminés dans la 1ère et/ou la 2ème étape se verront attribuer le double du temps, pénalités comprises, du dernier concurrent dans l'étape en question. En cas d'égalité pour les trois premières places, le classement de la 2ème étape est pris en compte pour départager les cavaliers.

Les poneys/chevaux peuvent être détendus par une autre personne obligatoirement licenciée munie d'un brassard de couleur jaune mais le concurrent doit être remis à poney/cheval au minimum 15 minutes avant son horaire de passage.

Un poney/cheval compagnon, tenu en main en bord de piste, est autorisé durant l'épreuve.

CHAMPIONNATS PARA-DRESSAGE ADAPTE

Chaque championnat se court en deux étapes sur la même reprise. Carrière de 40 x 20 ou 60 X20 en fonction de l'épreuve

Barème technique Para –Dressage adapté	Reprises à dérouler	Déroulement
Club 5	1er jour : Reprise Club 5 2eme jour : Reprise Club 5	Le classement final est établi en totalisant les moyennes des pourcentages des 2 reprises. En cas d'égalité parmi les cavaliers classés, la moyenne du 2eme jour départage les ex-aequo. S'il y a toujours égalité, les notes d'ensemble du 2eme jour départagent les ex-aequo
Club 4	1er jour : Reprise Club 4 2eme jour : Reprise Club 4	
Club 3	1er jour : Reprise Club 3 2eme jour : Reprise Club 3	

Les poneys/chevaux peuvent être détendus par une autre personne obligatoirement licenciée munie d'un brassard de couleur jaune mais le concurrent doit être remis à poney/cheval au minimum 15 minutes avant son horaire de passage.

Pour des raisons de sécurité, les déguisements sont interdits. Un poney/cheval compagnon, tenu en main en bord de piste, est autorisé durant l'épreuve.

CHAMPIONNATS PARA-ATTELAGE ADAPTE

Chaque championnat se court en deux étapes de maniabilité ludique.

1^{ère} étape : sans chronomètre

2^{ème} étape : chronomètre

La reconnaissance officielle se feront aux horaires affichés.

Le classement final s'effectue par le cumul des points acquis des deux étapes et par le temps de la 2^{ème} étape. Le cavalier totalisant le total de points acquis le plus élevé et avec le temps le plus rapide est classé 1^{er}.

Remise des prix

Les horaires des remises des prix sont publiés au tableau d'affichage au secrétariat sportif. Les coachs du podium sont également conviés dans une tenue correcte et présent 10 minutes avant le début de la remise des prix.

- Championnat individuel : les 8 premiers cavaliers sont appelés en tenue et à poney/cheval à la remise des prix. Les cavaliers classés dans le 1^{er} quart (à partir de la 9^{ème} place) reçoivent un flot à récupérer au secrétariat sportif.
- Championnats para-attelage adapté : Les 8 premiers cavaliers avec leur groom sont appelés en tenue et poney/chevaux tenus en main à la remise des prix. Les cavaliers classés dans le 1^{er} quart (à partir de la 9^{ème} place) reçoivent un flot à récupérer au secrétariat sportif.